

République Française  
Département du Nord  
**COMMUNE DE PREMESQUES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	15 + 2
Nombre de procurations	2
Date de la convocation :	23.04.2024
Date d'affichage :	23.04.2024

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 29 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf du mois d'Avril, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

15 Présents : Y. HUTCHINSON – A. MARQUE (arrivée à 19h50) - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE – N. GUISLAIN – L. BASECQ - P. CAREY - - D. DUMONT – C LEFEBVRE – X. DUBOIS - C. ANNAERT – P. PACCOU – P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS

2 Absents ayant donné pouvoir : F. BOULANGER à N. GUISLAIN – S. MOUVEAUX à P. VANDEN DORPE

1 Excusés : S. VAN EECKE

Monsieur Ludovic BASECQ a été désigné comme secrétaire de séance.

**2024-22 : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités**  
**Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Compte-rendu des décisions prises en application des délégations du Conseil Municipal données au Maire :

**Signature du contrat de location des copieurs de la mairie et de l'école Jean-Loup CHRETIEN**

Signature du contrat de location le 20 avril 2024 avec DBS – location de 3 copieurs pour un loyer mensuel de 339.87 € HT sur une durée de 5 ans

**Signature du contrat de téléphonie fixe et mobile pour la commune de Prêmesques**

Signature du contrat le 14 mars 2024 avec N'CO SERVICES – Téléphonie fixe, internet et mobile pour un montant mensuel de 765.20 € HT sur une durée de 4 ans.

## Encaissement du remboursement de l'indemnité de sinistre

Remboursement du sinistre relatif à un choc de véhicule à moteur sur le garage n°11 sis 258 rue du Retour – remboursement de 1632 €

## Renouvellement d'adhésions

Renouvellement de l'adhésion à l'association des maires ruraux le 10 janvier 2024 – Montant annuel de l'adhésion – 85 €

Renouvellement de l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris le 08 février 2024 – Cotisation annuelle de 175 €

Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires du Nord le 27 mars 2024 – Cotisation annuelle de 439.02 €

***Communication est faite au Conseil Municipal.***

*La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord*

**A Prêmesques, le 06 mai 2024**

**Affiché le 06 mai 2024**

**Transmis au contrôle de légalité le 06 mai 2024,**

**Ainsi délibéré  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Yvan HUTCHINSON**



**Le Secrétaire de Séance  
Ludovic BASECQ**